

# COMMUNE DE CRANS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

### Procès-verbal N° 09-2024

L'An deux mille vingt-quatre le cinq du mois de décembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 27/11/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune  
*La convocation a été affichée le 27/11/2024.*

**Nombre de membres en exercice** : 9

**Nombre de membres présents** :

**Nombre de membres qui ont pris part au vote** :

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique				
DROUIN	Claude				
PRUNIER-NEYRET	Julie				
BEREZIAT	Didier				
MORTREUX	Françoise				
RENARD	Alexandre			X	Claude DROUIN
FRERY	Maud				
CHANEL	Gérard			X	Didier BEREZIAT
BUFFERNE VINCENT	Ludivine				Arrivée 8h12

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. **APPEL DESPRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

#### 2. **DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme PRUNIER-NEYRET Julie** est élue secrétaire de séance par 7 voix pour.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 7 VOIX POUR**

#### 3. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2024**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 06 novembre 2024.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 9 voix pour d'adopter le compte rendu.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 7 VOIX POUR**

#### **4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :**

##### **LA COMMUNE :**

- Vote des tarifs 2025
- Budget :
- Décision modificative M 49
  - Information décision du Maire
  - Instauration d'une contre-valeur assainissement
- Conseil Municipal des Jeunes
- Rapport Triennal de suivi local d'artificialisation de la commune

##### **LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

- Création d'un atelier d'élus référent sur les thématiques du SCOT en matière de paysages et d'implantation des énergies renouvelables.
- Information : Conseiller numérique
- CRAC : Compte rendu à la collectivité

##### **LES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

Action Sociale :

Communication :

- Propositions des dates pour les Conseils municipaux de 2025

Jeunesse Loisirs et Culture :

Assainissement et Voirie

Environnement et Fleurissement :

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

Urbanisme

Voirie :

**INFORMATIONS DIVERSES**

**AGENDA**

**5. DELIBERATION N° 2024/47 à 2024/51 VOTE DES TARIFS 2025**

<b>Raccordement au réseau d'assainissement</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Maison Neuve	4 000.00 €	4 000.00 €	<b>4 500.00 €</b>	<b>4 500.00 €</b>
Maison existante	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	<b>2 000.00 €</b>
Taxe d'aménagement	4 %	4 %	4 %	<b>4 %</b>
Redevance assainissement/m 3	0.78 € *	0.95 € *	<b>1.05 €</b>	<b>1.05 €</b>
Primé fixe annuelle assainissement	40.0	40.0	40.00 €	<b>40.00 €</b>

\*Depuis le 1<sup>er</sup>/11/2022

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

**Tarifs Concessions Cimetière**

<b>Concessions pleine terre ou caveau</b>	<b>Place</b>	<b>Durée</b>	<b>Prix 2022</b>	<b>Prix 2023</b>	<b>Prix 2024</b>	<b>Prix 2025</b>
2m30 x 1m10	1	15 ans	150.00 €	150.00 €	150.00 €	<b>150.00 €</b>
2m30 x 1m10	1	30 ans	350.00 €	350.00 €	350.00 €	<b>350.00 €</b>
2m30 x 1m10	2	15 ans	250.00 €	250.00 €	250.00 €	<b>250.00 €</b>
2m30 x 1m10	2	30 ans	550.00 €	550.00 €	550.00 €	<b>550.00 €</b>
2m30 x 1m10	3	15 ans	350.00 €	350.00 €	350.00 €	<b>350.00 €</b>
2m30 x 1m10	3	30 ans	750.00 €	750.00 €	750.00 €	<b>750.00 €</b>
<b>Cavernes</b>	Jusqu'à 2	15 ans	200.00 €	200.00 €	200.00 €	<b>200.00 €</b>
51cmx51cmx51cm	Jusqu'à 2	30 ans	450.00 €	450.00 €	450.00 €	<b>450.00 €</b>
51cmx51cmx51cm	Jusqu'à 4	15 ans	350.00 €	350.00 €	350.00 €	<b>350.00 €</b>
51cmx51cmx51cm	Jusqu'à 4	30 ans	750.00 €	750.00 €	750.00 €	<b>750.00 €</b>

La fourniture et la pose d'une plaque d'identification standard 10cmx16cm pour un forfait de 180 €.

La redevance d'utilisation du caveau provisoire : 50 € pour un mois et 5€/jour supplémentaires.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

**Tarifs Location mobilier extérieur**

Modalités de mise à disposition et restitution :

Modalités de réservation : un imprimé est à remplir auprès du secrétariat de Mairie au moins 2 semaines avant la date de location souhaitée.

Le retrait du mobilier se fera le vendredi matin et la restitution le lundi matin.

Le Forfait de location sera fixé comme suit :

<b>Matériel Extérieur 40 Tables et 160 chaises</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
<b>Habitants de la commune</b>			
Lot de base composé de 3 tables + 18 chaises	<b>30.00 €</b>	<b>30.00 €</b>	<b>30.00 €</b>
Lot supplémentaire composé de 1 table et 6 chaises	<b>5.00 €</b>	<b>5.00 €</b>	<b>5.00 €</b>

Une caution de 300 € serait demandée. Les paiements se feront exclusivement par chèque à l'ordre du trésor public.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

**Tarifs Salle Polyvalente**

Salle Polyvalente	2022	2023	2024	2025
<b>Habitants de la commune</b>				
Forfait 2 jours Week-end et jours fériés	330.00 €	330.00 €	350.00 €	<b>350.00 €</b>
Jour supplémentaire consécutif		100.00 €	100.00 €	<b>100.00 €</b>
Journée en semaine (lundi au jeudi) hors jours fériés	150.00 €	150.00 €	150.00 €	<b>150.00 €</b>
Forfait location vaisselle	80.00 €	80.00 €	80.00 €	<b>80.00 €</b>
<b>Habitants hors commune</b>				
Forfait 2 jours Week-end et jours fériés	550.00 €	550.00 €	600.00 €	<b>600.00 €</b>
Jour supplémentaire consécutif		150.00 €	150.00 €	<b>150.00 €</b>
Journée en semaine (lundi au jeudi) hors jours fériés	200.00 €	200.00 €	200.00 €	<b>200.00 €</b>
Forfait location vaisselle	80.00 €	150.00 €	150.00 €	<b>150.00 €</b>
<b>Pour tous</b>				
Forfait location auvent	50.00 €	50.00 €	intégré	<b>intégré</b>
Forfait re lavage vaisselle si besoin	50.00 €	50.00 €	50.00 €	<b>50.00 €</b>
Prestation ménage effectué par l'entreprise à la demande du loueur		80.00 €	80.00 €	<b>80.00 €</b>
Forfait perte ou casse télécommande électrique et clefs	100.00 €	100.00 €	100.00 €	<b>100.00 €</b>
<b>Désignation</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Versement d'arrhes	Moitié du montant de la location	Moitié du montant de la location	Moitié du montant de la location	<b>Moitié du montant de la location</b>
Versement caution	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	<b>1 000.00 €</b>
<b>Dégradation de Matériel</b>				
Forfait table Abimée	50.00 €	50.00 €	50.00 €	<b>50.00 €</b>
Forfait chaise abimée	20.00 €	20.00 €	20.00 €	<b>20.00 €</b>
Destruction ou disparition d'une table	300.00 €	300.00 €	300.00 €	<b>300.00 €</b>
Destruction ou disparition d'une chaise	80.00 €	80.00 €	80.00 €	<b>80.00 €</b>
<b>Remboursement vaisselle cassée</b>				
Prix achat de remplacement à neuf de l'objet prix catalogue Henri Jullien de l'année en cours x 1.5 %				
<b>Associations de la commune</b>				
Week-end gratuit par an hors jours fériés et nouvel an pour des manifestations ouvertes au public.	<b>1 Week-end gratuit</b>	<b>2 Week-end gratuits *</b> sous réserve de l'ouverture de la manifestation à l'ensemble de la population	<b>2 Week-end gratuits *</b> sous réserve de l'ouverture de la manifestation à l'ensemble de la population	<b>2 Week-end gratuits *</b> sous réserve de l'ouverture de la manifestation à l'ensemble de la population
Journée en semaine (lundi au jeudi)	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Au-delà de deux locations * sous réserve de l'accord du Conseil Municipal		<b>150.00 €</b>	<b>150.00 €</b>	<b>150.00 €</b>
Forfait ménage à chaque location	40.00 €	40.00 €	40.00 €	<b>40.00 €</b>
Forfait location vaisselle	80.00 €	80.00 €	80.00 €	<b>80.00 €</b>
Forfait location auvent	50.00 €	50.00 €	50.00 €	<b>0.00 €</b>

Forfait relavage vaisselle si besoin	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €
Forfait perte ou casse télécommande électrique et clefs	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.00 €
<b>Pas de caution et pas de paiement d'arrhes</b>				

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

## 6. DÉLIBÉRATION 2024/52- BUDGET M 49 : DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

1. Vu le budget de d'assainissement, vu la demande de modification du BP M49 pour l'intégration de subventions pour l'amortissement.  
Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Virement à la section d'investissement			023	2 545.00 €
042				
<b>Fonctionnement dépenses</b>				<b>2 545.00 €</b>
<b>Solde 2 545.00 €</b>				
Quote-part des subventions d'investissement			777	2 545.00 €
042				
<b>Fonctionnement recettes</b>				<b>2 545.00 €</b>
<b>Solde 2 545.00 €</b>				
Agence de l'Eau			13911 1	2 194.00 €
040				
<b>Départements</b>			13913	<b>351.00 €</b>
040				
<b>Investissement dépenses</b>				<b>2 545.00 €</b>
<b>Solde 2 545.00 €</b>				
Virement de la section			021	2 545.00 €
040				
<b>Investissement recettes</b>				<b>2 545.00 €</b>
<b>Solde 2 545.00 €</b>				

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 8 voix pour :

- ~ **De valider** la décision modificative ci-dessus

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

2. Conformément à la Loi, Madame la maire informe le conseil municipal de la décision suivante

### **DECISION PORTANT VIREMENT DE CREDITS - DM n° 1 du budget principal 2024.**

#### **La Maire de la commune de Crans**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

**Vu** la délibération n° 27 en date du 4 avril 2024, par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif 2024 du budget principal de la commune et a donné la possibilité au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (ou d'opération à opération en investissement) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement et de 3 % en section d'investissement pour le budget principal,

**Considérant** la nécessité d'abonder les crédits de l'opération 110 cheminement doux et mode afin de permettre le paiement de l'avance de l'entreprise EIFFAGE non prévue au budget primitif 2024,

**Considérant** que, lors de l'exécution budgétaire, il est constaté, sur certaines opérations, un besoin de crédits inférieur au crédits inscrits au BP 2024,

## DECIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

De procéder aux virements de crédits comme suit :

Opération 110 Cheminement Doux	DEPENSES		
	Crédits inscrits B.P 2024	Proposition D.M n° 1	Crédits après D.M n° 1
Article 23	29 461.00 €		29 461.00 €
Article 2151	0.00 €	5 441.15 €	5 441.15 €
<b>Opération 110 Cheminement Doux</b>	<b>29 461.00 €</b>	<b>5 441.15 €</b>	<b>34 902.15 €</b>
Hors opération			
Article 2151	999 993.00 €	- 5 441.15 €	291 499.87 €
Hors opération			
Article 2151	<b>999 993.00 €</b>	<b>- 5 441.15 €</b>	<b>291 499.87 €</b>
<b>Total</b>		<b>0.00 €</b>	

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal. La présente décision figurera au registre des décisions de la collectivité. Le Conseil municipal prend acte de cette décision du Maire.

## **7. DÉLIBÉRATION 2024/53 - INSTAURATION D'UNE CONTRE-VALEUR ASSAINISSEMENT**

Vu la réforme des redevances des agences de l'eau instaurée par la Loi de finances du 29/12/2023, et par décret n°2024-787 du 09/07/2024, modifiant les redevances dites « domestiques » comme suit :

### **Suppression des deux redevances**

- pollution domestique
- modernisation des réseaux de collecte

### **Création de trois nouvelles redevances :**

- Consommation d'eau potable
- Performance des réseaux d'eau potable,
- Performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu que les Collectivités organisatrices du traitement des eaux usées seront les assujetties aux redevances performance, qui devront ensuite être reversées à l'Agence de l'Eau, Il en résulte que ces redevances seront répercutées sur la facture d'eau, sous la forme d'un supplément de prix au m3 d'eau assainie (ou contre-valeurs), perçu auprès des abonnés domestiques et industriels,

Vu que les dispositions qui précèdent seront mises en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que les collectivités compétentes doivent délibérer, au plus tard, le 31/12/2024, sur la contre-valeur à facturer aux abonnés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la tarification suivante :
- Contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs : 0.01 €HT/m3
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

## **8. DÉLIBÉRATION 2024/54-CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Liste des jeunes candidats au futur Conseil

- Valentin Bufferne
- Noé Mossler
- Camille Montfaucon
- Nathan Le Bris
- Eléa Chenot
- Emilie Desroches
- Candice Seguin
- Cléa Ponsard
- Elisa Renard
- Maëlle Yous

Suite au projet de création d'un Conseil municipal des jeunes, le Conseil doit poser les règles et le mode de fonctionnement :

Le nombre de conseillers : 10

La tranche d'âge : Cm2 à la troisième de 10 ans à 15 ans

La durée du mandat : jusqu'à la prochaine élection municipale (2026)

Le rôle des conseillers municipaux jeunes : discuter des besoins des ados dans le village  
Participer aux animations du village

Organiser des temps conviviaux pour les adolescents

La périodicité des Conseils municipaux des jeunes : 3 à 4 fois par an

L'encadrement du Conseil municipal : 1 membre de la commission jeunesse

Élection du maire, fixation des adjoints... et installation du Conseil : 1 maire et 2 adjoints

Une délibération sera prise une fois que le Conseil municipal aura défini la composition, le mode de fonctionnement du Conseil municipal des jeunes.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 9 VOIX POUR**

## **9. DÉLIBÉRATION 2024/55- RAPPORT TRIENNAL DE SUIVI LOCAL D'ARTIFICIALISATION DE LA COMMUNE**

### **Rappel du contexte**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1,

**VU** la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment ses articles 194 et 206,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment l'article R101-1, et le cas échéant l'article L.153-27,

**VU** le décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols,

**VU** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,

### **Considérant**

Eléments sur le bilan exposé et soumis au débat

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les données issues du rapport relatif à l'artificialisation des sols,

- DE **PRENDRE NOTE** des réserves du Conseil municipal sur les zones artificialisées déclarées.
- D'**APPROUVER** le rapport relatif à l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,
- DE **TRANSMETTRE** le rapport au préfet de région, à la préfète du département de l'Ain, au président du conseil régional, au président de l'EPCI dont la commune est membre, au président de l'établissement public mentionné à l'article L143-16 du code de l'urbanisme (président de la structure porteuse du SCOT),
- D'**AUTORISER** la maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ 8 VOIX POUR**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA DOMBES

➤ **CREATION D'UN ATELIER D'ELUS REFERENT SUR LES THEMATIQUES DU SCOT EN MATIERE DE PAYSAGES ET D'IMPLANTATION DES ENERGIES RENEUVELABLES**

Les structures porteuses des SCoT Dombes et Val de Saône-Dombes lancent une réflexion conjointe pour définir leur stratégie respective en matière de paysages et d'implantation des énergies renouvelables. Ce travail permettra d'alimenter les documents d'urbanisme/planification et compléter les programmes d'actions.

Il est proposé de créer un atelier d'élus référents, amenés à participer à des groupes techniques durant le temps de la démarche, soit 5 réunions maximum sur 16 mois.  
Lors de la réunion de lancement le 28 octobre 2024, une dizaine d'élus se sont déjà manifestés.

Si au sein de notre collectivité un(e) élu-e se sent appelé-e pour travailler sur ces thématiques, merci de nous le faire savoir par retour de mail à l'adresse suivante : [scotdeladombes@ccdombes.fr](mailto:scotdeladombes@ccdombes.fr)

➤ **INFORMATION**

Il n'y a plus qu'un poste de conseiller numérique à la Communauté de Communes de la Dombes, les permanences seront organisées de manières différentes à compter de janvier 2025.

➤ **CRAC : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dossier a été joint à la note de synthèse pour informations des élus.

## COMMISSIONS COMMUNALES

### COMMISSION AIDE SOCIALE

46 personnes + 15 personnes du CM. La gratinée du soir est annulée. Avertir les personnes qui se sont inscrites par un courrier.

### COMMISSION COMMUNICATION

**Propositions des dates pour les Conseils municipaux de 2025**

- Janvier : le mercredi 15 janvier 2025
- Février : le mercredi 19 février 2025
- Mars : le mercredi 26 mars 2025
- Avril : le mercredi 09 avril 2025
- Mai : le mercredi 21 mai 2025
- Juin : le mercredi 25 juin 2025
- Juillet : rien
- Août : le mercredi 27 Août 2025

- Septembre : le mercredi 24 septembre 2025
- Octobre : rien
- Novembre : le mercredi 19 novembre 2025
- Décembre : le mercredi 17 décembre 2025
- Les conseils d'adjoints auront lieu le mardi de la semaine précédente.

### COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

### COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

### COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

### COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

### COMMISSION URBANISME

### COMMISSION VOIRIE

### INFORMATIONS DIVERSES

➤ SIEA : RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE  
 Point sur la fibre : Le lotissement le clos du vieux Noyer sera raccordé en début d'année 2025.  
 Pour le reste des hameaux de la commune, la phase d'étude est en cours, jusqu'à fin 2025.  
 Les raccordements devraient suivre.  
 Le site Résoliai est un réseau public que tous citoyen peut consulter.  
 Les demandes pour construction nouvelles sont à faire via ce site.  
 Plus de nouvel abonnement possible à partir du 01/01/2026 pour le réseau cuivre, la fermeture technique est prévue en différentes étapes de 2029 à 2030  
 ORANGE restera l'opérateur et le propriétaire du génie civil (poteaux)

### AGENDA

#### Agenda 2025 :

- Vœux du Maire le dimanche 12 janvier 2025
- Prévoir une date pour la réunion publique Participation Citoyenne (Février-Mars)
- Nettoyage de la commune, le dimanche 13 avril 2025 10h-12h
- Rêve de cirque le mercredi 11 juin 2025 à 13 heures
- Cuivre en Dombes le mardi 8 juillet 2025 à 11 heures
- Fête du village le samedi 30 Août 2025 à 12 heures
- Cérémonie commémorative, le mardi 11 novembre 2025
- Pose des illuminations (nacelle) le samedi 06 décembre 2025
- Arbre de Noël le samedi 14 décembre 2025
- Repas des Aînés le dimanche 13 décembre 2025
- 8 janvier réunion CDD : transfert de la compétence assainissement

Fin de la séance :

Prochain Conseil municipal : le **mercredi 15 janvier 2025 à 20h00**.

La secrétaire,  
Julie PRUNIER-NEYRET

La Maire,  
Françoise MORTREUX